

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N° 2008-04-9

**Date de Convocation :**  
26 mars 2008

**Nombre de délégués : 30**  
Présents : 29  
Absents : 1  
Votants : 29

**Objet : règlement  
intérieur des Centres  
de loisirs**

L'an **deux mil huit**, le 14 avril 2008 à 20 h 30,

Le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en son siège, à la Mairie de Chérisy, sous la présidence de Michel Lethuillier

**Etaient présents :**

E. Gambuto ; C. Matelet ; J. Chevalier ; D. Couvreur ; M. Chassard ; C. Renaux ; J-L. Hudebine ; J-C Goyer ; F. Marchais ; B. Guibaul ; C. Deseyne ; B. Loquet ; M. Gerbeaux ; C. de Vimal ; P. Leromain ; J-L Aubé ; C. Leroux ; C. Lamy ; E. Lefèbre ; A. Lebarbier ; D. Chéron ; G. Fournier ; B. Perrot ; Y. Relier ; J-F Clerc ; G. Bolac ; P. Mouchard ; P. Dumas ; F. Thierry ; M. Lethuillier

**Etaient absents excusés :** P. Lorvellec

**Etaient absents non supplés :** N. Proust

**Pouvoirs :** Néant

Vu le règlement intérieur des Centres de loisirs adopté par délibération n°2007-12-01 du 7 décembre 2006

Sur rapport de la Commission Enfance Jeunesse relatif à la nécessité de prendre en compte les usagers habitant l'extérieur du territoire communautaire dans la tarification

Après avoir entendu toutes les explications nécessaires et en avoir délibéré, le Conseil communautaire

**Décide** de modifier le règlement intérieur en intégrant un tarif dénommé quotient H destiné aux habitants extérieurs au territoire communautaire

**Adopte** la tarification suivante pour les cartes 10 accueils quotient H

Accueil périscolaire 1/2 journée	44.24 €
Accueil périscolaire journée	63.20 €
Mercredis et vacances	252.80 €

Le Président,

Certifié exécutoire  
Reçu en Sous Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :